

## **Séance du 17 mai 2021**

Nombre de  
conseillers élus : 23

Conseillers  
en fonction : 23

Présents : 19 puis 20

Procurations : 4 puis 3

Date de convocation : 10/05/2021

La séance est ouverte à 20h sous la présidence de M. le Maire et en présence de tous les conseillers municipaux en fonction à l'exception de Sabrina BRONNER qui a donné procuration à Audrey FRINDEL, de Sandrine KELIN qui a donné procuration à Marta CHATAIGNEAU, de Sophie HAGEMANN qui a donné procuration à Philippe SCHAEFFER et de Steve JECKO qui a donné procuration à Hubert SPRAUL mais qui est arrivé à 20 h 20 lors de l'examen du point n° 5.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021**
- 3. DCM2021-27 – ECOLES : APPROBATION DES RYTHMES SCOLAIRES SUR 4 JOURS**
- 4. DCM2021-28 – DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE**
- 5. DCM2021-29 – ELABORATION D'UN PROJET POUR LA RUE DU RHIN, LA RUE REUCLIN ET LA RUE DU 30 NOVEMBRE**
- 6. DCM2021-30 – MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA CCCE (COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON D'ERSTEIN : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE LOCALE (AOML) DITE MOBILITE »**
- 7. DCM2021-31 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)**
- 8. DCM2021-32 – ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2022**
- 9. DCM2021-33 - COMMUNICATIONS DU MAIRE**
- 10. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES**
- 11. POINTS DIVERS**

Monsieur le Maire salue les conseillers et donne lecture des pouvoirs.

#### **1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Philippe SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

#### **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021**

Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2021 est adopté à l'unanimité avec la modification suivante à insérer au point 8.DCM2020-21 subventions 2021, paragraphe C. Subventions aux associations locales.  
« Steve JECKO a proposé de mettre en place un système de franchise pour les charges restant dues par les associations qui ont été impactées par les mesures sanitaires appliquées en 2020.

Sébastien SCHUEBER a également demandé que sa réponse soit reprise à savoir que « c'est un sujet qui sera débattu en commission association en fin d'année ».

### **3. DCM2021-27**      **ECOLE : APPROBATION DES RYTHMES SCOLAIRES SUR 4 JOURS**

Monsieur le Maire informe les conseillers que le décret du 27 juin 2017 permettait aux Directeurs des services départementaux de l'Education Nationale (DASEN), sur proposition conjointe d'une commune et du conseil ou des conseils d'écoles, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaire sur 8 demi-journées soit 4 jours.

La commune de Gerstheim avait opté par délibération DCM2018-20 du 9 avril 2018 pour la semaine de 4 jours de classe, après harmonisation de la politique au sein de la communauté de communes du Canton d'Erstein et prise en compte des contraintes au niveau de l'accueil périscolaire et des transports scolaires.

Cette décision accordée pour 3 ans a pris fin à la rentrée de septembre 2020 avec une clause de reconduction tacite d'une durée supplémentaire d'une année. Une nouvelle procédure de reconduction pour 3 ans, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 est donc nécessaire.

Les conseils des deux écoles (maternelle et élémentaire) ont respectivement émis un avis favorable au maintien de la semaine de 4 jours. Comme par le passé, les contraintes au niveau de l'accueil périscolaire a été pris en compte.

Aussi, Monsieur le Maire, propose aux conseillers municipaux de conserver la semaine de 4 jours ainsi que les horaires de classe à savoir :

- Pour l'école maternelle, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h25 et de 13h20 à 15h55.
- Pour l'école élémentaire, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

**Vu** le courrier du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale en date du 13 avril 2021 informant de la nécessité de délibérer sur les rythmes scolaires des écoles pour une application à la rentrée scolaire de septembre 2021,

**Vu** la position du conseil d'école de l'école maternelle Les Cigognes en date du 22 mars 2021 indiquant la nécessité de se positionner sur la semaine de 4 jours tout en évoquant le maintien de la semaine de 4 jours,

**Vu** l'avis favorable du conseil d'école de l'école élémentaire Les Cigognes en date du 4 mai 2021 validant la semaine de 4 jours,

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de saisir le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale afin d'obtenir le maintien de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021 pour une nouvelle durée de 3 ans,
- **DECIDE** de fixer les horaires applicables comme suit :
  - Ecole maternelle : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h25 et de 13h20 à 15h55
  - Ecole élémentaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00.
- **DONNE TOUS POUVOIRS** à Monsieur le Maire d'effectuer les démarches en ce sens et à signer tous les documents y relatifs.

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) est destiné à soutenir la réalisation d'actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation dans le cadre des grandes orientations fixées par le Plan National de Prévention de la Radicalisation du 23 février 2018 (PNPR) et la Stratégie Nationale de Prévention de la Délinquance 2020-2024 (SNPD). Il a également vocation au soutien des investissements de vidéo protection de voie publique, d'équipement des polices municipales et de sécurisation d'établissements scolaires et de sites sensibles.

La vigilance aux entrées et sorties de l'école est une priorité : les ATSEM sont présents dans le hall d'entrée et les couloirs aux moments des entrées et sorties des élèves et les portes d'entrée sont verrouillées durant le temps scolaire. Mais pour permettre l'entrée des enfants qui doivent partir ou qui reviennent après un rendez-vous médical, une demande de gâche électrique a été formulée. Un devis a été établi pour l'école maternelle. Le montant de la dépense est estimé à 5 995 € HT pour l'école maternelle étant précisé que l'école élémentaire est déjà équipée.

Dans le cadre de l'appel à projets du 12 mars 2021, ces dépenses à la charge des communes sont éligibles au Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation. Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de déposer un dossier de demande de subvention auprès de ce Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation et de solliciter une subvention d'un montant de 80 %.

Monsieur le Maire présente le plan de financement qui s'établit de la manière suivante pour cette opération :

Montant HT des travaux :	5 995,00 € HT
Montant demandé au Fonds de soutien de la délinquance et de la radicalisation (80 %) :	- 4 796,00 €
Montant de l'autofinancement	<span style="border: 1px solid black;">1 199,00 €</span>

Le Conseil Municipal,

**Vu** la circulaire du 16 janvier 2017 détaillant les orientations pour l'emploi du Fonds interministériel de prévention de la délinquance,

**Compte tenu** de la nécessité d'assurer la sécurisation des établissements scolaires,

*après en avoir délibéré*, à l'unanimité :

- **ARRÊTE** le plan de financement de l'opération de la manière suivante :

Montant HT des travaux :	5 995,00 € HT
Montant demandé au Fonds de soutien de la délinquance et de la radicalisation :	- 4 796,00 €
Montant de l'autofinancement	<span style="border: 1px solid black;">1 199,00 €</span>

- **LES CREDITS NECESSAIRES** sont prévus au Budget Primitif,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de solliciter la subvention pour ce dossier et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Monsieur le Maire informe les conseillers que des parcelles non bâties situées rue du Rhin, rue Reuchlin à proximité de la rue du 30 Novembre sont attenantes à la place du Marché.

Elles ne sont pas qualifiées d'emplacements réservés par le PLU mais elles présentent un intérêt pour la commune en raison de leur localisation et permettent de sécuriser le marché.

Situées à proximité de la place du Marché elles pourraient être utilisées pour :

- ✓ permettre l'augmentation de la surface de la place du marché,
- ✓ augmenter l'offre proposée lors du marché tout en répondant à la demande incessante d'emplacements lors du marché hebdomadaire du vendredi,
- ✓ sauvegarder ou de mettre en valeur le secteur.

**CONSIDERANT** les discussions qui ont déjà eu lieu au sujet de la nécessité d'augmenter la superficie allouée à la place du marché,

**CONSIDERANT** les discussions formelles à ce sujet lors de la municipalité du 26 avril et 10 mai 2021,

**CONSIDERANT** le nombre incessant de demandes d'emplacements pour le marché du vendredi,

**CONSIDERANT** la mise en vente d'un bien situé rue Reuchlin, cadastré section H parcelle n°858/341 d'une emprise totale de 2,98 ares,

**CONSIDERANT** que cette opportunité permettrait de répondre en partie à cette problématique de place au sein du marché hebdomadaire du vendredi,

**CONSIDERANT** que cette opportunité est l'occasion d'approfondir les études de faisabilité à ce sujet,

***Le Conseil Municipal,***

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré*, à l'unanimité :

- **PRECISE** que les parcelles situées rue du Rhin, rue Reuchlin et qui sont attenantes à la rue du 30 Novembre, compte tenu de leur localisation, présentent un intérêt pour la commune,
- **PRECISE** que ces parcelles pourraient être utilisées pour réaliser des aménagements futurs destinés à améliorer la surface de la place du marché et de créer des emplacements supplémentaires pour le marché hebdomadaire du vendredi,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les études de faisabilité et de mener toute action utile à la mise en œuvre de ce projet.

<b>6. DCM2021-30</b>	<b>MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA CCCE : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE LOCALE (AOML) DIT MOBILITE »</b>
----------------------	---

Monsieur le Maire informe les conseillers que la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019, dite LOM, a pour ambition de supprimer les « zones blanches » de la mobilité. Pour ce faire, l'un de ses objectifs principaux est de couvrir l'ensemble du territoire national par des autorités organisatrices de la mobilité locale (AOML) en charge d'apporter des solutions durables, alternatives au « tout voiture individuelle », et au plus près des besoins de la population.

Les Communautés de communes ont été invitées à se positionner avant le 31 mars 2021 sur leur souhait de devenir (ou non) AOML, à savoir si elles décident (ou non) de s'emparer de la compétence Mobilité, et ce pour un exercice effectif au 1er juillet 2021.

La Communauté de communes du Canton d'Erstein s'est prononcée favorablement lors de sa séance du 30 mars 2021.

**Les conséquences de la prise de compétence Mobilité par la CCCE** après transfert de compétence des communes membres à la CCCE :

- Devenant AOML au 1er juillet 2021, la CCCE aura en charge la planification, le suivi et l'évaluation de la politique de mobilité établie pour et à l'échelle du territoire intercommunal. La compétence Mobilité permet

à la CCCE d'intervenir dans 6 domaines principaux pour développer une offre adaptée au territoire : transport régulier, transport à la demande, transport scolaire, mobilités actives, mobilités partagées, mobilité solidaire.

- Il est à noter que la compétence Mobilité est dite « à la carte » : il n'y a aucune obligation pour la CCCE.
- La prise de compétence Mobilité implique le transfert à la CCCE des services communaux existants en matière de mobilité. Toutefois, cette prise de compétence n'entraînera aucun transfert de charges communales correspondantes vers la CCCE (biens, équipements, services publics), aucune charge de cette nature n'ayant été recensée au sein des communes membres.
- Cette prise de compétence par la CCCE est sans incidence sur les services de mobilité portés par des tiers (comme les associations notamment ou encore les CCAS).

#### **Les conséquences de la non-prise de compétence Mobilité par la CCCE :**

- La compétence d'AOML reviendra alors à la Région Grand Est qui l'exercera par substitution sur le territoire de la CCCE à compter du 1er juillet 2021.
- La CCCE ne pourra récupérer la compétence Mobilité que si elle fusionne avec un autre EPCI à fiscalité propre ou si elle adhère à un syndicat mixte doté de la compétence Mobilité.
- La CCCE pourra agir sur la mobilité via d'autres compétences comme la voirie ou l'aménagement du territoire mais risque de ne plus avoir accès aux financements dédiés.
- Les communes pourront continuer à proposer un service de mobilité déjà existant sous réserve d'en avoir informé la Région, mais elles ne pourront pas en créer de nouveau.

#### **Dans les deux cas :**

La Région Grand Est sera « Autorité Organisatrice de la Mobilité » régionale et proposera une gouvernance territoriale de la mobilité à l'échelle de bassins de mobilité.

La mobilité est un enjeu majeur sur le territoire de la CCCE où la dépendance à la voiture individuelle est forte et dont une partie de la population ne possède pas de véhicule ou n'a pas le permis de conduire.

Les réflexions engagées depuis l'été 2020 ont mis en évidence des enjeux pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein, en particulier :

- le maintien de la population et de l'activité sur le territoire en permettant l'accès facilité à l'emploi, aux commerces, aux services, aux soins, etc. ;
- le développement de l'attractivité du territoire, tant résidentielle, qu'économique, que touristique ;
- la transition énergétique pour la réduction de l'empreinte carbone et la diminution des émissions de particules nocives pour la santé ;
- la réponse à des besoins de transports locaux (accès aux gares et pôles multimodaux, accès aux zones d'activité, déplacements « est-ouest » etc.) ;
- assurer la continuité de service et la coordination avec les autres AOM voisines.

Sur la base du diagnostic présenté le 16 décembre 2020 puis des orientations et enjeux détaillés le 17 février dernier, d'autres études seront nécessaires pour envisager les actions et services à développer en la matière ainsi que leur financement.

Il est précisé que les modalités de la prise de compétence Mobilité sont régies par les règles classiques du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L.5211-17 qui réunit les critères suivants :

- Le vote de délibérations concordantes par la CCCE et ses communes membres ;
- Une règle de majorité qualifiée pour acter le transfert de la compétence Mobilité à la CCCE ;
- Un positionnement des communes membres entériné par délibération des conseils municipaux dans un délai maximal de trois mois après la délibération de la CCCE. Cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins

des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population

En cas d'absence de vote par un conseil municipal, l'avis de la commune concernée est réputé favorable à l'issue du délai imparti ;

- Arrêté préfectoral actant le transfert de la compétence Mobilité.

Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5212-16,

**Vu** les dispositions de la loi d'orientation des mobilités du 24 décembre 2019 ouvrant la possibilité pour les intercommunalités de prendre la compétence optionnelle « autorité organisatrice de la mobilité locale (AOML) »,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°2021-030 du 30 mars 2021,

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

*après en avoir délibéré et avoir évoqué les éléments suivants :*

- Un préalable sera nécessaire à savoir lever une nouvelle taxe sur les entreprises afin de financer l'organisation du transport de personnes ou de biens. Mais à ce jour, rien n'a encore été annoncé ni décidé,
- Sera-t-il possible de proposer des services non proposés à ce jour par la CCCE tel que par exemple une navette vers la gare ?
- Il serait opportun de mettre en place un comité de pilotage pour discuter des services à mettre en œuvre afin d'éviter le doublement de service et de mutualiser les services entre la Région et les Communautés de communes.

à l'unanimité :

- **DECIDE** le transfert de la compétence « autorité organisatrice de la mobilité locale (AOML) » dite Mobilité à la Communauté de communes du Canton d'Erstein,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce transfert de compétence,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Préfète et à Monsieur le Président de la Communauté de communes du Canton d'Erstein.

## **7. DCM2021-31      APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

En application de l'article L 2131-11 du CGCT, Murielle HOENEN et Nadine LEHMANN ne participent pas aux débats et au vote de ce point et sont sorties de la salle.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) sont nées de la volonté d'apporter une aide à toutes les familles, dans leur diversité.

La branche famille est présente auprès de chacun, tout au long de la vie, auprès de chaque parent, femme ou homme, en fonction de sa situation en équité en proposant une offre globale de service.

Initialement dédiée à la famille, la branche s'est vu progressivement confier des missions pour le compte de l'Etat et des Départements.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont les suivantes :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Pour accompagner le développement des familles, la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin collabore depuis l'origine avec ses partenaires de terrain, au premier rang desquels les collectivités locales.

Les communes (et leur regroupement) sont en effet particulièrement investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale leur permettant de répondre aux besoins du quotidien des citoyens.

Les territoires se caractérisent par une grande diversité de situations d'habitants, et par de nombreuses évolutions qui modifient profondément la vie des familles. Leurs attentes évoluent, et la réponse à celles-ci passent par la volonté des acteurs locaux. A ce titre, la CAF entend poursuivre son soutien aux collectivités locales qui s'engagent dans un projet de territoire qui leur est destiné.

Dans ce cadre, la Convention Territoriale Globale (CTG) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la CTG favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

La CTG peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Elle s'appuie sur les documents de diagnostic et de programmation que constituent les différents schémas départementaux : schéma départemental des services aux familles, schéma départemental de l'animation de la vie sociale, stratégie de lutte contre la pauvreté...,

En mutualisant la connaissance des besoins des allocataires et de leur situation, les analyses partagées à l'échelon départemental permettent de situer le territoire selon ses équipements et services.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la CAF du Bas-Rhin et la Communauté de communes du Canton d'Erstein ainsi que les communes de Benfeld, Westhouse, Erstein et Gerstheim souhaitent conclure une Convention Territoriale Globale (CTG) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés.

La Convention Territoriale Globale (CTG) remplace à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 le Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance. Cette convention matérialise l'engagement conjoint de la CAF et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services, aux familles du territoire. La convention est conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025 et ne peut être renouvelée que par reconduction expresse.

Le projet proposé comporte notamment deux objectifs principaux à atteindre au cours de l'année 2021 :

- la réalisation du diagnostic du territoire afin de tenir compte de l'ensemble des problématiques du territoire,
- une réflexion sur le territoire quant à l'animation de la vie sociale.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver les dispositions de la Convention Territoriale Globale et d'autoriser le Maire à signer la convention qui en découle et tous documents y afférents.

### ***Le Conseil Municipal,***

**Vu** le projet de Convention Territoriale Globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025,

**Ouï** les explications fournies par Monsieur le Maire,

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la Convention Territoriale Globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2025,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette Convention Territoriale Globale et tous les documents y relatifs,
- **LUI DONNE** tous pouvoirs à cet effet.

En vue de l'établissement de la liste préparatoire des jurys d'assises pour l'année 2022, il appartient au Maire de procéder au tirage au sort, à partir de la liste électorale, d'un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté déterminant le nombre de jurés, en l'occurrence 9 personnes.

Ce tirage ne constitue que le stade préparatoire de la procédure de désignation des jurés, la liste définitive sera dressée au Tribunal de Grande Instance de Strasbourg par une commission spéciale dans les conditions prévues aux articles 262 et suivants du code de procédure pénale.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort :

- Madame Véronique LINKS née KLINGER, née le 21 mai 1964, 5 rue des Pierres ;
- Monsieur Justin WEISLINGER, né le 14 mai 1995, 41 rue du Général de Gaulle ;
- Madame Danièle LINKS née FRICKERT, née le 13 février 1961, 25 rue de Champagne ;
- Monsieur David HOFFMANN, né le 18 septembre 1968, 14 rue de la 1<sup>ère</sup> Armée ;
- Monsieur Julien ANTON, né le 15 décembre 1994, 19 rue de la Division Leclerc ;
- Monsieur Fabrice KUNTZ, né le 17 mai 1972, 4 rue Weinfeld ;
- Madame Gabrielle JIMENEZ née MARTZ, née le 6 septembre 1949, 2 rue des Vergers ;
- Madame Joëlle ESTNER née STROHMENGER, née le 23 septembre 1967, 12 rue du Général Koenig ;
- Madame Marie-Madeleine DJNIDI née DOPPEL, née le 24 juin 1941, 27 rue Reuchlin.

Ces personnes seront averties par courrier.

## 9. DCM2021-33

## COMMUNICATIONS DU MAIRE

## A. - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L 2122-22 DU CGCT)

1. *Décisions en matière de marchés publics (art. L 2122-22 4° du CGCT)*

Objet	Dates des mandats	Prestataire	Adresse	Montant HT	Montant TTC
FOURNITURES RAILS PLACO JOINTS PLINTHES ... POUR CREATION LOCAL ANTI- FEU SOUS ESCALIER A L'ECOLE	19/04/2021	SIEHR BENFELD	Route de Kertzfeld 67230 Benfeld	238,16 €	285,79 €
REPARATION TRONCONNUEUSE	19/04/2021	SCHLAEDER	2 IMPASSE DU MOULIN 67230 Sermersheim	209,17 €	251,00 €
VERROU DE SOL POUR PORTAIL GYMNASE	19/04/2021	WUNSCHEL GRILLA	2 RUE DU MARECHAL FOCH 67730 Châtenois	65,90 €	79,08 €
INTERVENTION POUR SUPPRESSION DE SOUCHES AU PARCOURS DE SANTE	19/04/2021	KRETZ SAS	9 rue Zorn de Bulach 67150 Osthouse	1 162,00 €	1 394,40 €
HOUSSE DE PROTECTION SUPPLEMENTAIRE POUR UN EXTINCTEUR AU GYMNASE	19/04/2021	SAPIAN	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	24,50 €	29,40 €
PERCEUSE-VISSEUSE ET PERFORATEUR S/FIL BOSCH	22/04/2021	DANIEL MULLER	8 Rue du Commerce 67118 Geispolsheim	59,49 €	71,39 €

PERCEUSE-VISSEUSE ET PERFORATEUR S/FIL BOSCH	22/04/2021	DANIEL MULLER	8 Rue du Commerce 67118 Geispolsheim	570,87 €	685,04 €
BLOC PORTE ET FERME PORTE NOUVEAU LOCAL SOUS ESCALIER GROUPE SCOLAIRE	22/04/2021	DISPANO	2 Rue de la Batterie 67400 Geispolsheim	487,16 €	584,59 €
LOCATION MINI-PELLE GODETS ET REMORQUE POUR TRAVAUX AIRE DE JEUX DOMAINE DU RHIN	22/04/2021	LOXAM MOLSHEIM	2 Route Industrielle de la Hardt 67120 Molsheim	767,60 €	921,12 €
HOUSSES DE PROTECTION EXTINCTEURS GYMNASSE X5	22/04/2021	SAPIAN	12 RUE FRUCTIDOR 75839 Paris	122,50 €	147,00 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES - REGISTRES	22/04/2021	SIMAB	ZI DE FOSSES SAINT WITZ 95471 Fosses	848,05 €	1 017,66 €
PAILLAGE ET MELANGES DE FLEURS POUR MASSIF	22/04/2021	NUNGESSER	ZI OUEST 67150 Erstein	410,55 €	465,06 €
FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET CARTOUCHES ENCRE HP	23/04/2021	LACOSTE DACTYL	15 ALLEE DE LA SARRIETTE 84250 Le Thor	254,54 €	305,44 €
CONCASSE ET TERRE VEGETALE POUR AIRE DE JEUX DOMAINE DU RHIN	23/04/2021	HELMBACHER	10 ROUTE DE MEISTRATZHEIM 67213 Obernai	831,42 €	997,70 €
AFFUTAGE CHAINES DE TRONCONNEUSE	29/04/2021	ETS REIS GERST	2 RUE DU COMMERCE 67150 Gerstheim	37,60 €	45,12 €
REPARATION FUITES AU GYMNASSE ET A L'ANCIENNE POSTE	29/04/2021	EHRHART SARL	2 Rue du Nouveau Faubourg 67234 Benfeld	448,00 €	537,60 €
PAPIER GROUPE SCOLAIRE	29/04/2021	OFFICE DEPOT	126 Avenue du Poteau 60300 Senlis	534,24 €	641,09 €
MATERIEL ESPACES VERTS	29/04/2021	ECOREG SASU	12 RUE DE LA 1ERE D.B. 67114 Eschau	343,30 €	411,96 €
FOURNITURES ESPACES VERTS - PAILLAGE TERREAU GEOTEXTILE ET AGRAFES	29/04/2021	COMPTOIR AGRICO	35ROUTE DE STRASBOURG 67270 Hochfelden	2 716,96 €	3 093,52 €
BARRIERES ET POTELETS SUR TROTOIR DEVANT L'ENTREE DU PERISCOLAIRE	29/04/2021	EG SIGNALISATIO	4 RUE PIERRE HEILI 67310 Wasselonne	2 810,70 €	3 372,84 €
REPLACEMENT DES BAES DE LA SALLE DES FETES PAR DES BAES LED	29/04/2021	SCHORO	5 RUE DE L'INDUSTRIE 67116 Reichstett	726,75 €	872,10 €
MACONNAGE DU FAITAGE ANCIENNE POSTE	07/05/2021	VERNET	25 rue de Daubensand 67230 Obenheim	2 508,00 €	3 009,60 €
ENTRETIEN BROYEUR MUTHING	07/05/2021	JOST	38 route Ecospace 67120 Molsheim	455,73 €	546,88 €
ABATTAGE ET DEBARDAGE POUR SECURISATION ROUTE DE DAUBENSAND	07/05/2021	HEILBRONN MARC	15 ROUTE DE RHINAU 67860 Boofzheim	1 070,00 €	1 284,00 €

INSTALLATION D'UN CONTACT DE PORTE DANS LE HALL DU GYMNASE - PORTE DONNANT SUR LE TOIT	07/05/2021	SCHORO	5 RUE DE L'INDUSTRIE 67116 Reichstett	415,00 €	498,00 €
INTERVENTION SUR DETECTEUR DE PRESENCE ACCES ARRIERE RESTAURANT PERSICOLAIRE	07/05/2021	COFINTEX 6	5 AVENUE DES FRERES LUMIERE 94356 Villiers-sur-Marne	129,24 €	155,09 €
BOUEILLES GAZ FENWICK	07/05/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	84,58 €	101,50 €
BATTAGE DE PIEUX EN BOIS POUR LE LAVOIR	11/05/2021	SPEYSER LUCIEN	1 rue de l'Industrie 67150 Gerstheim	5 320,00 €	6 384,00 €
REPARATION ROUE TONDEUSE KUBOTA	11/05/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	33,33 €	40,00 €
ENTRETIEN RENAULT MAXITY	11/05/2021	OBERLE GARAGE	4 RUE DE DAUBENSAND 67150 Gerstheim	355,27 €	426,32 €

## 2. Encaissement d'indemnités de sinistre

Monsieur le Maire informe que la commune a encaissé de Groupama l'indemnité de sinistre suivante :

- Indemnisation du bris de glace au groupe scolaire, dans la salle de classe à l'école maternelle pour la somme de 1 822,80 €.

## 3. Décisions prises en matière de préemption (art. L 2122-22 15° du CGCT)

Monsieur le Maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner entrées en mairie. Il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

**Le conseil municipal prend acte de ces communications.**

## B. – AUTRES DECISIONS :

Date de l'éventuelle prochaine réunion du conseil :

- 5 juillet 2021.

## 10. RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

### **Commission affaires sociales et seniors**

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, indique que les inscriptions pour le voyage seniors auront lieu à partir du 26 mai prochain. Sabrina BRONNER, Adjointe au Maire, va finaliser le voyage avec les partenaires.

### **Commission santé publique, bien-être et conseil municipal des jeunes**

Audrey FRINDEL, Adjointe au Maire, précise que des rencontres ont eu lieu avec les commerçants de la bouche pour l'organisation de la marche de solidarité contre le diabète. Cette marche se fera sous la forme d'une marche gourmande. Une nouvelle rencontre avec les commerçants est prévue le 7 juin prochain.

Le conseil municipal des jeunes travaille toujours sur son projet de sentier pieds nus. Une visite du sentier existant à Muttersholtz sera organisée lorsque les conditions sanitaires le permettront à nouveau.

Audrey FRINDEL communique sur les nouveaux protocoles sanitaires en vigueur. A partir du 19 mai, les activités intérieures et extérieures sont à nouveau ouvertes aux mineurs. Un mail d'information a été adressé à tous les présidents d'association. A ce jour, les rencontres de personnes majeures sont possibles en extérieur mais limitées à 10 personnes sur la voie publique. Au 30 juin prochain, les associations seront plus libres.

### **Commission voirie – déplacements urbains**

Les membres de la commission se sont déplacés dans 4 secteurs de la commune afin d'établir la liste des travaux à réaliser en 2021.

Philippe SCHAEFFER, 1<sup>er</sup> Adjoint, dresse la liste des points qui ont été évoqués :

- A l'intersection de la rue des Violettes avec la rue du Maire Wust, à hauteur de la priorité à droite ;
- Le passage rue des Lilas – rue des Narcisses vers les écoles. Il a été proposé de refaire les enrobés et de supprimer les bordures de trottoirs qui sont accidentogènes pour les plus petits.

- Rue Brigade Alsace Lorraine. La rue est très large et les membres ont proposé de réduire son emprise afin d'améliorer la sécurité des piétons et des cyclistes tout en prévoyant le stationnement des voitures. La largeur de la route est, à certains endroits, de 12 mètres et cela peut nuire au respect des limitations de vitesse. Le stationnement pourrait être une piste permettant la réduction de la vitesse.

### **Commission vie associative et sportive**

Les membres se sont retrouvés dans les locaux de la MJC le 28 avril dernier pour une visite des lieux. Les membres ont travaillé sur un cahier des charges pour la réfection des sanitaires et ont validé un formulaire à utiliser par les associations pour l'organisation de leurs manifestations.

### **Commission environnement- agriculture – fleurissement – cadre de vie**

Thierry WENDLING, Adjoint au Maire, rend compte de la dernière réunion de la commission environnement le 21 avril dernier.

Suite à la rencontre avec M. PIELA, président du SMICTOM, les élus ont décidé de mettre en place une benne d'apport volontaire de déchets de tonte sur le parking de la place de la Fontaine, les lundis de 16 h à 18 h 45.

Stéphane SCHNEIDER, qui était présent lors d'une collecte hebdomadaire, estime qu'il n'est pas nécessaire de rester jusqu'à 18 h 45. En effet, deux personnes se sont présentées après 18 heures. Il précise qu'il faudrait définir ce qui peut être accepté car il a constaté l'apport de branches.

Monsieur le Maire indique que la Mairie a toujours communiqué en indiquant déchets de tonte, sans pierre ni terre et ce, dans l'optique de pouvoir les méthaniser.

Pour Pascal GRIMM, il faut arrêter de tout accepter et ne recevoir que de l'herbe. Il faut se limiter aux déchets de tonte pour les valoriser. Pour certains, les déchets verts correspondent à tous les déchets or cela n'est pas le cas. Il doit s'agir d'herbes, de feuilles de plantes, de mauvaises herbes, donc tout ce qui ne dépasse pas 30 centimètres du sol.

Les membres de la commission environnement ont proposé de faire deux journées exclusives en septembre ou octobre pour réaliser du broyage en poste fixe. A cette occasion, les habitants apporteront leurs déchets de taille et pourront partir avec leur broyat.

Les élus de la liste « En Mouvement pour Gerstheim » ont validé les deux séquences dédiées pour le broyage des déchets de taille tout en souhaitant conserver l'apport volontaire de déchets de tonte. Ils demandent qu'un bilan soit fait à la fin de la saison afin de décider de l'avenir de ce service.

D'autres points ont été évoqués par les membres de la commission environnement :

- la possibilité de subventionner les composteurs afin de permettre aux habitants de valoriser leurs déchets verts. La subvention pourrait être de 40 € pour l'achat d'un composteur par foyer à condition d'habiter la commune et de l'installer à Gerstheim
- la validation du type de lampadaires LED à installer rue du Général de Gaulle.
- la définition d'un nouveau plan d'aménagement des abords de la Mairie.

Une nouvelle rencontre de la commission environnement sera prévue fin juin avec à l'ordre du jour la présentation financière du projet d'aménagement autour de la mairie, les poubelles pour les canisites et l'aide de la commune aux Gerstheimois pour l'achat de vélo électrique.

---

## **11. POINTS DIVERS**

---

Joëlle WOHLCHLEGEL informe les conseillers que le Gerstheim Info sera livré le 4 ou 5 juin prochain et qu'il devra être distribué durant le 1<sup>er</sup> week-end du mois.

Dominique FICHAUX indique que des jeunes escaladent le mur du boulanger pour atteindre le lavoir. Dernièrement, il y a eu une altercation en présence d'une dizaine de jeunes. Certains sont même rentrés dans le tuyau d'évacuation des eaux pluviales. Il faut leur indiquer la dangerosité de leur action.

Xavier GIROD souhaite connaître le calendrier pour le déploiement de la fibre optique à Gerstheim. Philippe SCHAEFFER répond qu'au début du déploiement, ORANGE et son sous-traitant SMARTFIB nous ont sollicités afin de définir l'emplacement de 5 armoires qui permettront de desservir les foyers. Les emplacements sont à présents validés et les permissions de voirie ont été réceptionnées. Il était prévu que le déploiement soit terminé fin 2021 mais compte tenu du retard pris durant la crise sanitaire, on peut espérer une finition fin juin 2022. Monsieur le Maire indique qu'une réunion de programmation en présence de l'ensemble des Maires aura lieu début juin. Après cette date, le calendrier sera connu. Tous les foyers qui aujourd'hui sont raccordés au téléphone, seront raccordés à la fibre.

Steve JECKO indique que la Fédération de pêche a accordé une subvention à l'AAPPMA pour l'enrochement de l'étang mais que le dossier n'a pas encore été traité par la Communauté de communes en raison de la nécessité de réunir la commission d'attribution des subventions. Il semble que la demande de subvention de l'AAPPMA ne soit pas éligible aux subventions de la CCCE et Steve JECKO estime que le dossier aurait dû être porté par la commune ou que la commune accompagne au moins l'association.

Monsieur le Maire indique que la commune et le Syndicat de pêche ont tous deux accordé une subvention et propose que l'association prenne contact avec les services de la Mairie afin de faire le point sur les difficultés rencontrées.

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux du pont au collège. Les deux berges sont à nouveau reliées par un nouveau pont. C'est un préfabriqué avec comblement du talus. Il reste le garde-corps et le tablier de roulage à poser. Un nichoir à chauve-souris sera installé par la Communauté de communes au titre des mesures compensatoires. Si les conditions météorologiques le permettent, les travaux devraient être terminés d'ici une dizaine de jour. La commission voirie – déplacement urbain devra réfléchir à la limitation de tonnage à adopter étant précisé que le pont supporte 44 tonnes mais qu'il doit avoir une durée de vie de 60 ans. Avant de prendre la décision, il est nécessaire de tenir compte de la largeur de la route et de l'implantation de la piste cyclable.

Monsieur le Maire indique que les écoles et le collège se sont inscrits au défi « j'y vais autrement au boulot ou à l'école » qui se déroule du 17 mai au 6 juin 2021. A cette occasion, les élus voulaient profiter de l'arrivée des enfants à l'école à vélo le 17 mai pour inaugurer les nouvelles entrées à l'école mais en raison des conditions météorologiques, il n'y a eu que deux enfants à vélo. Cette opération sera reportée à une date ultérieure.

## RECAPITULATIF DE L'ORDRE DU JOUR

- |   |   |
|---|---|
| <p>1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE</p> <p>2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2021</p> <p>3. <u>DCM2021-27</u> - ECOLES : APPROBATION DES RYTHMES SCOLAIRES SUR 4 JOURS</p> <p>4. <u>DCM2021-28</u> - DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE</p> <p>5. <u>DCM2021-29</u> - ELABORATION D'UN PROJET POUR LA RUE DU RHIN, LA RUE REUHLIN ET LA RUE DU 30 NOVEMBRE</p> <p>6. <u>DCM2021-30</u> – MODIFICATION STATUTAIRE DES COMPETENCES DE LA CCCE (COMMUNAUTE DE COMMUNE DU CANTON D'ERSTEIN : TRANSFERT DE</p> | <p>LA COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE LOCALE (AOML) DITE MOBILITE »</p> <p>7. <u>DCM2021-31</u> – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF)</p> <p>8. <u>DCM2021-32</u> - ETABLISSEMENT DE LA LISTE PREPARATOIRE DES JURYS D'ASSISES POUR 2022</p> <p>9. <u>DCM2021-33</u> – COMMUNICATIONS DU MAIRE</p> <p>10. RAPPORTS DES COMMISSIONS ET DES STRUCTURES INTERCOMMUNALES</p> <p>11. POINTS DIVERS</p> |
|---|---|

Sabrina BRONNER	Marta CHATAIGNEAU	Joëlle ESTNER	Dominique FICHAUX
A donné procuration à Audrey FRINDEL			
Audrey FRINDEL	Robert GASSER	Xavier GIROD	Pascal GRIMM
Sophie HAGEMANN	Murielle HOENEN	Philippe JACQUIN	Steve JECKO
A donné procuration à Philippe SCHAEFFER			A donné procuration à Hubert SPRAUL jusqu'au point 5
Sandrine KLEIN	Julien KOEGLER	Nadine LEHMANN	Patricia LUFT
A donné procuration à Marta CHATAIGNEAU			

Philippe SCHAEFFER	Stéphane SCHNEIDER	Sébastien SCHUEBER	Cathy SCHWEBEL
Hubert SPRAUL	Thierry WENDLING	Joëlle WOHLSCHEGEL	

Tous les points ayant été examinés, la séance est levée à 22 h 15.